



Villes de Colombes et de Nanterre  
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

## TERRITOIRES EN MUTATION

### APPEL A CANDIDATURE

En direction d'artistes en vue de 4 résidences-missions menées en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre (92) prenant place dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) pour l'année 2016-2017 sur la thématique suivante : "Territoires en mutation".

### Cadre des résidences-missions

Les villes de Colombes et de Nanterre, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'Education nationale ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles, sociales, socio-culturelles, économiques, éducatives de ce territoire, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA).

Dans ce cadre, quatre résidences-missions d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

### Définition de la résidence-mission

#### Enjeux

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre, dans une démarche participative et immersive. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre en amont, pendant ou après la période de résidence, en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec les habitants, sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, l'artiste-résident(e) donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette démarche s'appuie sur des interventions, aussi variées que possible, en présence, ou non, de l'artiste.

Ces actions, sur la base d'un projet d'ensemble produit par les deux villes, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'habitants, jeunes, enfants et adultes, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e).

L'artiste-résident(e) s'appuie sur des structures culturelles référentes, définit avec elles et les porteurs de projet un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié (espaces publics, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, établissements scolaires...). Ces actions doivent favoriser les rencontres intergénérationnelles, les croisements inter-structures ou toute forme de rencontre susceptible de participer au rayonnement territorial de la résidence-mission.

## Objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Colombes et de Nanterre d'appréhender les arts et la culture par la rencontre d'artistes,
- Encourager et accompagner l'expression artistique des habitants, en particulier celle des jeunes (adolescents, jeunes adultes),
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent entre les deux villes, en synergie avec les actions et les ressources existantes,
- Contribuer au développement culturel et artistique pour tous sur le territoire de Colombes et de Nanterre, au sein des équipements culturels mais également dans l'espace public.

Le socle commun des quatre résidences-missions sera la notion très largement entendue de "**territoires en mutation**". Ce prisme permettra d'aborder les multiples problématiques constitutives et inter-dépendantes de ces territoires en mouvement (géographiques, urbanistiques, environnementales, sociales, économiques) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents comme la mobilité, l'habitat, les dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques... Ces enjeux se déclineront sur le territoire de Nanterre et de Colombes, à partir du focus et des zones d'interventions choisis par l'artiste-résident(e), en accord avec les partenaires.

## Déroulement

La résidence se décompose en deux étapes :

- une période d'appropriation du territoire d'une durée d'un mois fractionné
- une période de réalisation du projet d'une durée de trois mois continus ou discontinus

Durant la **période d'appropriation**, l'artiste-résident(e) co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics.

L'artiste-résident(e) conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire ainsi que la communication inhérente à celle-ci. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

La **période de réalisation** du projet dure trois mois continus, ou discontinus, répartis sur cinq mois maximum. Durant cette étape, se co-réalisent les actions menées avec des habitants, dans un souci de cohérence et de synergie dans l'ensemble du territoire concerné.

En parallèle, un parcours de formation et de sensibilisation, conçu avec les porteurs de projet, sera proposé aux partenaires des résidences-missions.

### **Des structures culturelles référentes**

En lien avec son projet global, l'artiste-résident(e) sera attaché(e) à une structure culturelle référente sur le territoire de Colombes ou de Nanterre.

Ces structures référentes sont lieu ressource pour les artistes et relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les habitants. Elles doivent pouvoir accueillir des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, stimuler et accueillir l'expression des habitants, notamment, des adolescents et des jeunes adultes.

L'artiste-résident(e) est invité à s'emparer pleinement de leurs enjeux et axes programmatiques à des fins artistiques et éducatives diverses : détournements, explorations...

Enfin, ces structures référentes doivent être points de jonction ou d'étape des quatre résidences-missions, cela à des temps définis en amont, et qui donneront à voir chacun des projets territoriaux, dans une dynamique d'échanges entre les structures.

La proximité des deux médiathèques de La Marine et du Petit-Nanterre est un facteur qui doit favoriser la circulation des artistes, des projets et des publics. Le partenariat entre les villes encourage rencontres et transversalités entre les différentes démarches artistiques.

Chacune des deux villes est associée à deux artistes-résidents(es) et a défini deux structures culturelles référentes :

Le **Musée d'art et d'histoire à Colombes**, son bâtiment, ses collections, et sa programmation (cf. présentation en annexe 1),

La **Médiathèque de La Marine à Colombes**, un équipement du réseau de médiathèques de Colombes et ses programmations (cf présentation en annexe 2),

La **Médiathèque du Petit-Nanterre à Nanterre**, un équipement du réseau de médiathèques de Nanterre, ses collections et ses événements (cf présentation en annexe 3),

L'**espace d'art La Terrasse à Nanterre**, sa programmation par saison, ses ateliers dans la ville, ses interventions dans l'espace public (cf présentation en annexe 4).

## **Mise en œuvre des résidences-missions**

### **Période et durée des résidences-missions**

La période de résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :

#### **Résidence-mission | Musée d'art et d'histoire à Colombes :**

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes distinctes, deux semaines du 13 au 24 juin 2016, du 19 au 23 septembre et la dernière semaine du 3 au 7 octobre 2016 ;

- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du 28 novembre 2016 au vendredi 3 mars 2017 (soit 13 semaines de présence et 1 semaine de congés à prendre en semaine 52)

#### **Résidence-mission | Médiathèque de la Marine à Colombes :**

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes distinctes, deux semaines du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016, du 7 au 11 novembre et la dernière semaine du 21 au 25 novembre 2016 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du 16 janvier au vendredi 21 avril 2017 (soit 13 semaines de présence et 1 semaine de congés à déterminer)

#### **Résidence-mission | Médiathèque du Petit-Nanterre à Nanterre :**

- un mois d'appropriation du territoire en octobre-novembre 2016 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et mai 2017

#### **Résidence-mission | L'espace d'art la Terrasse à Nanterre :**

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2016 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et mai 2017

### **Conditions financières et moyens mis à disposition**

Chacun des quatre artistes sélectionnés bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

L'artiste choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : salariat dans le cadre d'un contrat de travail, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire. Il est également possible de combiner différents modes de rémunération.

Les dépenses de production de chaque résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident(e), existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel, validé par la ville partenaire.

Chacun des artistes retenus doit être autonome dans ses déplacements. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Il dispose d'un accès au restaurant municipal pour ses repas le midi à Colombes et à Nanterre (environ 4 € par repas).

Il est souhaité que les artistes-résidents(es) puissent être logé(e)s à proximité de Colombes et de Nanterre durant leurs missions. Pour cela, les conditions d'hébergement peuvent être examinées avec l'appui des villes si possible.

## **Cadre juridique**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des villes, des structures culturelles associées et de chaque artiste accueilli sera signé avant le début de chacune des résidences.

## **Accompagnement et pilotage des résidences-missions**

La direction de la Culture de la ville de Colombes et la direction du développement culturel de Nanterre ont été désignées par leurs partenaires pour être les opérateurs de ces résidences-missions.

Au sein de chaque direction, un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de chaque résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection des quatre artistes et la bonne mise en œuvre des résidences-missions. Il rassemble, pour chacune des deux Villes, les élus concernés, des représentants de la direction de la Culture dont les coordinateurs du CLEA, les responsables des structures référentes, un représentant de la DRAC Ile-de-France, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de l'Education nationale.

Dans chaque ville, un comité de coordination, constitué des coordinateurs des résidences-missions, des représentants des structures culturelles référentes et des différents partenaires impliqués (services municipaux : Jeunesse, Vie citoyenne, Politique de la ville, développement économique, actions sociales, Enfance - Education nationale...), veille à la bonne concertation entre l'artiste-résident(e) et les partenaires ainsi que la bonne synergie globale des résidences-missions sur le territoire des deux villes.

## **Modalités de candidatures**

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché quatre artistes ayant à leur actif une production artistique contemporaine – y compris dans le domaine des cultures urbaines -, une expérience significative dans le domaine de la co-crédation et de la médiation avec le public.

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Leurs recherches et leurs productions peuvent s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants :

- arts visuels, audiovisuels, plastiques et numériques
- arts du langage, de la parole et de l'écriture

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae mettant en valeur notamment des expériences de médiation, de rapport aux publics,
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante,

- une note d'intention présentant les premières orientations stratégiques, médiatiques et artistiques du projet proposé, se fondant sur la thématique « Territoires en mutation », les particularités du territoire (Colombes ou Nanterre) **en lien avec la structure référente dédiée à la résidence-mission pour laquelle l'artiste candidate.**

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (PDF). Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

**L'ensemble du dossier est à adresser pour le lundi 11 avril 2016 au plus tard** par envoi électronique aux adresses suivantes :

delphine.ingigliardi@mairie-colombes.fr  
direction-culture@mairie-colombes.fr  
isabelle.broussolle@mairie-nanterre.fr  
culture@mairie-nanterre.fr

Envoi postal :

à l'attention de Delphine Ingigliardi,  
Direction de la Culture, 4, place du Général Leclerc, 92 700 Colombes

à l'attention d'Isabelle Broussolle,  
Direction du développement culturel, 10, rue des anciennes-mairies 92 000 Nanterre

**Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le vendredi 20 mai 2016.**

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Un temps de rencontre et de lancement du CLEA sera organisé le **jeudi 23 juin après-midi** en présence des artistes retenus et des porteurs de projet.

## **Pour plus d'informations**

### **A Colombes**

Delphine Ingigliardi, chargée de coordination CLEA à la direction de la Culture  
Téléphone : 01 47 60 82 91  
Courriel : delphine.ingigliardi@mairie-colombes.fr

### **A Nanterre**

Isabelle Broussolle, responsable du secteur « Soutien aux expressions artistiques », en charge de la coordination CLEA  
Téléphone : 01 41 37 52 17  
Courriel : [isabelle.broussolle@mairie-nanterre.fr](mailto:isabelle.broussolle@mairie-nanterre.fr)

# Annexe 1

Outre sa mission d'accessibilité des collections pour tous, le Musée municipal d'Art et d'Histoire de Colombes souhaite développer ses publics, accentuer la médiation auprès des familles en développant le spectacle vivant et le lien à l'art contemporain, au numérique. Ce Musée de France s'inscrit par ailleurs dans un cadre partenarial tant avec les équipements culturels de la ville que les acteurs locaux.

## **Le Musée municipal d'art et d'histoire : entre patrimoine et création**

Les collections du Musée sont constituées de documents, pièces d'art graphique, d'objets et d'œuvres en lien avec Colombes, sur les thématiques variées de l'histoire, l'industrie, le sport, l'architecture et la création artistique de la ville et sur une période allant de l'Ancien régime à la période actuelle. Situé dans un bâtiment témoin d'une ancienne architecture de commerce, il valorise ses collections à travers une présentation permanente et propose annuellement plusieurs expositions temporaires.

Structure référente pour une résidence-mission, il est lieu d'accueil et la cinquième résidence-mission, en 2015, a occasionné une nouvelle expérience avec l'installation d'un « atelier-dédié », ouvert au public sur toute la période de la présence de l'artiste. Espace évolutif, abondé des réalisations en cours dans les ateliers menés par l'artiste et en lien avec les éléments choisis issus des collections du Musée, il a pour ambition d'associer les habitants à la démarche du porteur de projet.

L'ensemble des espaces peut être évoqué, utilisé, valorisé par l'artiste, qui créerait un lien avec les collections permanentes et temporaires.

### **> Des fonds témoins d'une ville en mutation, de l'Ancien régime à l'activité contemporaine**

Objets, estampes, éléments lapidaires témoignent de l'Ancien régime ainsi que plusieurs tableaux du XVIIIe siècle.

Le développement industriel qui a entraîné la transformation de la ville, est principalement constitué de productions, de documents et d'un fonds publicitaire liés à la téléphonie (Ericsson), l'aéronautique (Hispano-Suiza, Gnome et Rhône), le pneumatique (Goodrich), de l'automobile (Facel Vega) et à la parfumerie (Guerlain, Sauzé, Kerkoff).

Relais également du prestigieux passé sportif et olympique constituant une bonne part de l'identité de Colombes, l'établissement évoque le mythique stade Yves du Manoir au rythme des Jeux Olympiques de 1924, de la coupe du monde de football de 1938, des championnats d'athlétisme et autres compétitions internationales de rugby. La collection est ici constituée de documents, de photographies, d'affiches, d'œuvres et de médailles.

La collection Beaux-arts et Arts graphiques présente des créations du XVIIIe siècle au XXe siècle, toutes en lien avec Colombes (Van Balen et Van Thulden XVIIIe, Gustave Bienvêtu, Théodule Ribot et Victorine Meurent XIXe, Asger Jorn XXe, et autres petits maîtres locaux).

Une série de planches d'architecture et une importante collection de cartes postales complètent les ressources.

Les collections sont exposées ou conservées en réserves.

## > Axes programmatiques

En complément de la présentation permanente et afin d'explorer de nouvelles thématiques liées à l'identité de la ville, le Musée propose chaque année des expositions temporaires à caractère artistique ou historique.

La création contemporaine a été introduite en 2011 avec la Biennale du verre, qui vise à valoriser les artistes actuels, les artisans d'excellence, mais aussi valoriser le tissu économique local travaillant ce médium.

La 3<sup>ème</sup> Biennale du verre de Colombes s'est déroulée du 12 décembre 2015 au 12 mars 2016.

- **16 avril – 29 octobre 2016** : « Gustave Bienvêtu » (1850-1916), dans le cadre du centenaire de la mort de ce peintre local, spécialisé dans les compositions florales et ancien Maire. Présentation rétrospective avec formation des jeunes artistes par l'étude des modèles artistiques. Actions culturelles d'initiation, de découvertes, des techniques employées par l'artiste
- **19 novembre 2016 - 4 mars 2017** : Exposition temporaire « Les débuts de l’Affiche »
- **18 mars - 15 avril 2017** - Exposition temporaire de l'artiste en résidence-mission
- **29 avril - 27 mai 2017** - Valorisation d'une partie de la collection permanente du Musée (thématique du sport)

## > Actions de valorisation : du public individuel à l'accueil de groupes

En terme de médiation, le Musée propose des conférences et des rencontres destinées à divers publics.

La Chargée des publics conçoit et met en œuvre différentes actions à caractère pédagogique et culturel en direction des publics scolaires, jeunes adultes porteurs de handicap, adultes en apprentissage de la langue française etc.

A destination du tout public, des livrets-jeux sont proposés aux enfants en famille, et le public individuel se voit ponctuellement proposer des ateliers d'initiation aux arts plastiques, en lien avec les collections permanentes ou les expositions temporaires ainsi que des portes ouvertes dominicales et des visites guidées.

Enfin, le Musée participe chaque année à la Nuit européenne des musées, aux Journées européennes du Patrimoine et de manière plus ponctuelle à d'autres actions municipales culturelles.

📍 **Musée municipal d'art et d'histoire de Colombes, 2 rue Gabriel Péri -Tel : 01 47 86 38 85, [musee@mairie-colombes.fr](mailto:musee@mairie-colombes.fr) | <http://www.colombes.fr>**

# Annexe 2

## **Le réseau des Médiathèques La Médiathèque de La Marine : un concept 3<sup>ème</sup> lieu**

### **Le réseau des médiathèques de Colombes**

Le réseau des médiathèques, ce sont :

3 médiathèques : la médiathèque de la Marine (Petit-Colombes), la médiathèque Prévert (centre-ville) et la médiathèque Michelet (quartier des Fossés-Jean), qui fait l'objet d'un projet de reconstruction dans le cadre d'un programme de Rénovation urbaine, à l'orée 2019.

3 identités fortes : la médiathèque de la Marine, axée sur le multimédia, la médiathèque Prévert, la plus grande, avec ses collections larges et universelles, la médiathèque Michelet qui proposera un espace Ludothèque.

Une programmation culturelle importante avec des événements chaque semaine dans le réseau, aussi bien à destination des adultes, des jeunes, des adolescents, que des familles.

Des publics différents : populaires et jeunes en quartier et à la fois plus mixés et aisés dans le centre, avec des demandes et des exigences différentes.

Le réseau des médiathèques s'articule dans un projet culturel en construction, au sein de la direction, et en collaboration avec les structures de la ville, culturelles, sociales, éducatives, etc.

### **La Médiathèque de La Marine : un concept 3<sup>ème</sup> lieu**

A Colombes, comme ailleurs, on s'aperçoit aujourd'hui que les médiathèques n'apparaissent plus uniquement comme des lieux de diffusion des savoirs sous des formes multiples : elles se révèlent aussi comme des lieux de pratique culturelle et de vie citoyenne, des espaces de vie largement ouverts sur la cité et le territoire. Cette nouvelle médiathèque met l'accent sur l'accueil et la cohabitation de tous les publics et des différents usages qu'ils peuvent faire de la médiathèque : lire, travailler, emprunter, surfer sur internet, jouer...

La médiathèque de La Marine est ce qu'on appelle aujourd'hui une médiathèque 3<sup>ème</sup> lieu : un espace de vie, d'échange et de convivialité, mais aussi un lieu de croisement entre différentes formes culturelles.

Le bâtiment se distingue par une façade entièrement vitrée, ouverte sur la rue et un parc. Des bulles en verre insonorisées structurent des espaces et leurs usages :

une bulle jeu vidéo pour jouer ensemble

une bulle « bébés », avec des albums et du mobilier adaptés pour lire et découvrir en famille

une bulle multimédia pour se couper du bruit tout en échangeant librement

une bulle de taille plus imposante qui abrite une salle de travail silencieuse équipée d'ordinateurs

Chaque bulle a une couleur, un usage, un public et un niveau de bruit différent.

### **> Une salle d'animation polyvalente équipée**

Pour organiser des expositions, des concerts, des projections, des ateliers, des tournois de jeux vidéos, des rencontres, des débats.

### **> Un « 1% culturel » original**

L'œuvre de Félicie d' Estienne d'Orves de la Société Art actuel communication a été sélectionnée. Elle s'intitule le « Rayon vert » : c'est la simulation d'un rayon vert, diffraction de la lumière du soleil sur l'horizon de la mer. Disque de lumière motorisé d'1 M suspendu, qui se déplace verticalement sur toute la hauteur de la face vitrée pendant la journée.

Ce mouvement illustre le mouvement du soleil au-dessus de la ligne d'horizon et à la tombée du soir, un rayon vert s'élance et se voit à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la médiathèque.

### **> Des publics**

L'objectif de la médiathèque de la Marine est de répondre aux attentes de plusieurs publics fréquentant la médiathèque.

Il est donc attendu de l'artiste qu'il soit capable de répondre à ces attentes par des formes d'expressions adaptées à chaque public.

Les publics cibles sont en particulier les familles, avec des offres qui permettent aux parents de passer du rôle d'accompagnateur à celui de participants, au même titre que leurs enfants mais aussi les adolescents.

Les autres types de publics sont évidemment présents mais ceux précédemment cités devront faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration de la résidence mission.

# Annexe 3

## La Médiathèque du Petit-Nanterre au cœur d'un quartier populaire

Le réseau des médiathèques de Nanterre est l'outil de développement de la lecture publique municipale qui s'insère dans les politiques publiques culturelles, éducatives et sociales de la Ville. Les médiathèques sont au service de la population. Elles ont pour mission de proposer un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information, de formation.

Des activités récurrentes avec le souci d'élargir et fidéliser le public, de proposer des collections renouvelées et adaptées, de les valoriser, de proposer des actions culturelles et de faire connaître son offre.

### Ses activités se traduisent par un certain nombre d'actions comme

- Le prêt gratuit de documents tout support ainsi que l'accès à des ressources numériques.
- L'accueil dans les médiathèques des publics individuels et en groupes (crèches, classes, ASL, etc).
- Des animations de valorisation des collections et des services pour tous les publics et dans tous les domaines : ateliers, lectures, contes, conférences-débats, prix littéraires, rencontres musicales, projection de films, présentations de livres, bibliothèques de rue, fêtes de quartiers.
- La constitution de sélections de documents et play-lists mensuelles sur le site de la ville.
- La contribution à la constitution d'une bibliothèque personnelle au cours de la scolarité : livres offerts à tous les enfants de maternelles, de CM2, CLIN, UPE2A, IME et dans le cadre des passeports ados.

### Des Projets en cours

- **Finalisation du projet d'établissement**
- Développement d'un plan numérique
- Projet d'agrandissement de la médiathèque des Fontenelles à l'horizon 2017.

### Moyens (chiffres 2014)

- 5 Médiathèques [3 237 m2) : Médiathèque Pierre-et-Marie Curie, Médiathèque Flora-Tristan, Médiathèque musicale, Médiathèque des Fontenelles, Médiathèque du Petit Nanterre, et 1 Bibliobus
- 48 agents
- Collections : 276.400 documents, dont : 174 .557 Livres, 26 512 DVD et 45 400 CD
- 23083 inscrits
- Prêts de documents : 471 459 dont : 295 634 livres, 26 676 revues, 82 348 DVD et 66 801CD

### Des transversalités et des actions sur le territoire

Le réseau des médiathèques travaille en partenariat avec d'autres services de la ville, associations et institutions.

Des auteurs, illustrateurs, conférenciers, conteurs, musiciens interviennent tout au long de l'année. Toutes les écoles participent au prix des jeunes lecteurs et peuvent participer au

concours de création de livres. Toutes les crèches participent au prix des bébés lecteurs et à la fête des bébés lecteurs

## **La Médiathèque du Petit Nanterre**

Une médiathèque pluridisciplinaire de prêt pour tout public, qui s'inscrit dans un quartier coupé du reste de Nanterre par un important réseau routier et ferroviaire. Ce quartier se caractérise par son caractère très populaire. Il est en pleine rénovation.

Quelques chiffres

- Un bâtiment de 450 m2 avec une salle d'animation
- 2.126 adhérents inscrits (25% de la population du quartier), 1.174 lecteurs emprunteurs actifs (14% de la population du quartier), 60 % de jeunes jusqu'à 24 ans
- 50 partenaires associatifs et institutionnels du quartier
- 17.500 documents, 26.850 prêts
- 5 postes d'accès public à Internet et Catalogue
- Une expérimentation autour du jeu vidéo qui va être renforcée et inscrite dans le développement du numérique sur le réseau des médiathèques

### **Le quartier du Petit Nanterre**

- 8.450 habitants (dont 23 % d'étrangers et 30% de jeunes de moins de 20 ans)
- 80 % d'habitat social ; 45% d'allocataires à bas revenus
- 18 % de chômage ; 15% de bénéficiaires du RSA
- 43 % des 18-24 ans non scolarisés
- 4 sous-quartiers (166 hectares)
- 2 îlots « indépendants » (Hôpital – 1.000 personnes, Foyer de travailleur ADOMA)
- ...et 1 Projet de renouvellement urbain et social (PRUS), comprenant la construction de 340 logements et la réhabilitation d'un millier d'autres

### **Le réseau des médiathèques à retrouver sur le net**

Sur le site de la ville <http://www.nanterre.fr> rubriques Culture, le Réseau des médiathèques et sa page Facebook

Médiathèque du Petit Nanterre : 6, place des Muguets 92000 Nanterre. Tel. 01 47 86 90 89/90/91

# Annexe 4

## LA TERRASSE : ESPACE D'ART DE NANTERRE

**Les missions** : Lieu de diffusion de l'art contemporain, de la connaissance, d'échanges et d'interactions.

**Le service des arts plastiques** de la Direction du développement culturel de Nanterre, créé en janvier 2004, a pour mission de promouvoir la place de l'artiste et des arts plastiques dans notre ville à la rencontre de ses habitants. Il investit plusieurs champs d'actions : 10 ateliers de pratiques amateurs (135 enfants et adultes, 8 intervenants), des conférences-rencontres-débats sur l'histoire de l'art et l'art d'aujourd'hui, des expositions, de la médiation pour tous les publics, scolaires en particulier, des œuvres d'art pour l'espace public, des résidences d'artistes, des projets artistiques spécifiques (participatifs), de l'aide à la production et à la création, de l'édition, un soutien aux associations et artistes nanterriens. De 2004 à 2013, la galerie municipale Villa des Tourelles, membre du réseau *tram* depuis 2007, a accueilli des expositions temporaires. La Ville de Nanterre a inauguré la Terrasse : espace d'art de Nanterre, le 28 juin 2014.

L'espace d'art de Nanterre est un lieu de diffusion de la création contemporaine, plastique en particulier, à destination des habitants de Nanterre, d'employés du quartier des Terrasses (derrière l'Arche de la Défense à Nanterre) et des publics franciliens. Il se veut aussi un lieu d'interactions avec les acteurs sociaux, éducatifs et culturels de la ville, avec les champs des recherches universitaires de Paris-Ouest Nanterre-La Défense et avec le monde économique du quartier des Terrasses de Nanterre.

**La terrasse : espace d'art de Nanterre s'organise en trois espaces :**

- un espace polyvalent de 145 m<sup>2</sup>
- une vitrine place Mandela de 40m<sup>2</sup>
- un toit-terrasse pour accueillir des œuvres temporaires dans l'espace public

Pour la saison hiver-printemps 2016, la Terrasse présente une exposition collective intitulée *Le sens de la peine*, art et prison. En automne 2016, un projet collectif d'exposition sur les représentations du big data est en cours de développement.

Le service des arts plastiques bénéficie du soutien de la **Direction régionale des affaires culturelles** d'Ile-de-France-ministère de la Culture et de la Communication depuis 2005, du **Conseil départemental** des Hauts-de-Seine depuis 2008, du conseil régional depuis 2010.

L'équipe est composée de 5 personnes (une responsable, une médiatrice culturelle, une assistante logistique, une chargée des pratiques amateurs, un agent d'accueil).

Plus d'informations :

La Terrasse est présente sur les réseaux sociaux Twitter, Instagram et Facebook.

[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr) – 39 92

La Terrasse espace d'art face au 4, BD de Pesaro 92000 Nanterre

